

Zeitschrift: Cryptogamica Helvetica
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Bryologie und Lichenologie Bryolich
Band: 19 (2004)

Artikel: Les champignons lichénisés de Suisse : catalogue bibliographique complété par les données sur la distribution et l'écologie des espèces
Autor: Clerc, Philippe
Kapitel: Concepts
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-821126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(CJB). Dans le projet sont incluses des mesures de mise en application des résultats concernant la protection des lichens menacés et de leurs substrats. Les très nombreux relevés effectués dans le cadre de ce projet ont permis de faire progresser de manière considérable nos connaissances floristiques. Ainsi, les retombées de ce projet sur la lichénologie suisse sont très importantes, que cela soit au niveau écologique, systématique, floristique ou de la protection des lichens.

Actuellement, moins d'une dizaine de lichénologues professionnels travaillent encore dans le domaine de la lichénologie en Suisse, au sein de six centres de recherche plus ou moins importants dans ce domaine (Clerc 1998b). En ce qui concerne la taxonomie et la systématique des lichens, l'avenir est incertain et repose notamment sur le maintien d'un poste de conservateur en lichénologie aux Conservatoire et jardin botaniques à Genève où se trouve l'herbier le plus important de Suisse. Ce dernier a récemment été encore enrichi par le don de l'herbier E. Frey qui appartenait jusqu'alors à l'Université de Berne (Clerc 2001). Il est certain que la lichénologie suisse a vécu ces 20 dernières dernières années une période faste, mais il faut être conscient que la tendance générale dans le paysage scientifique est loin d'être favorable. Pour prendre l'exemple des universités, ces dernières sont de moins en moins prêtes à assumer un enseignement et une recherche de qualité dans le domaine des cryptogames. Ces derniers sont ainsi progressivement pris en charge par les musées et les associations spécialisées comme par exemple *Bryolich*, l'association suisse de bryologie et de lichénologie. On peut se demander si ces institutions et associations auront toujours les moyens d'assumer une pareille responsabilité. L'avenir de la lichénologie en Suisse et sa relève passeront nécessairement par une revalorisation de la recherche en systématique des cryptogames, ceci au plus haut niveau, avec l'aide et le soutien de relais importants comme l'Académie suisse des sciences naturelles, par exemple.

3. Concepts

3.1 Les données de base

Sauf indication contraire, toutes les données concernant la présence des espèces dans la dition, leur répartition et leur écologie sont tirées d'une compilation semi-critique (a) de la littérature scientifique (b), avec comme point de départ la date de publication du catalogue de Stizenberger (1882-1883) (c).

a) **Semi-critique** signifie que, sauf indication contraire, je n'ai pas vérifié personnellement l'identité des échantillons mentionnés dans la littérature en question. Cela aurait été une tâche quasi-insurmontable, même en

ne considérant, au minimum, qu'un seul spécimen par espèce, ceci pour au moins s'assurer de la présence du taxon en Suisse. Cette dernière appréciation est laissée au lecteur-spécialiste qui pourra, en étudiant la liste des auteurs des publications mentionnées sous chaque espèce, se faire une idée sur la valeur de l'information: une mention tirée d'une monographie écrite par un spécialiste du groupe valide de façon presque certaine la présence d'un taxon en Suisse, alors qu'une mention unique tirée du catalogue de Stizenberger devra être confirmée par l'étude du spécimen en question, tant les concepts en systématique des lichens ont changé depuis plus d'un siècle.

Par contre, j'ai considéré d'un oeil critique la présence d'une espèce en Suisse lorsque qu'elle n'est pas en accord avec son aire de distribution générale en Europe et lorsque l'identité du ou des spécimens récoltés en Suisse est douteuse et n'a pas été vérifiée par un spécialiste. J'ai eu le même regard critique lorsqu'un taxon, dont le statut est douteux, n'a été récolté en tout et pour tout que dans une seule localité (*locus classicus* en Suisse) et qu'il n'est mentionné dans aucun catalogue, flore, ou travail de systématique récents. Finalement, il arrive que la mention d'un taxon pour la Suisse se base sur une erreur d'interprétation de la localité par les auteurs de la publication. Dans tous ces cas particuliers, l'espèce apparaît entre crochets (voir chapitre 4.1) et n'est mentionnée que pour attirer l'attention sur le fait qu'une étude détaillée est nécessaire pour infirmer/confirmer sa présence en Suisse ou attester de son existence propre en tant qu'espèce reconnue ou en tant que synonyme d'une autre espèce.

b) Il s'agit ici de la **littérature scientifique au sens large**, c'est-à-dire que j'ai également pris en compte des travaux non valablement publiés au sens du Code de nomenclature (Greuter et al. 2000), comme par exemple des travaux de diplôme, des thèses, des rapports d'excursions, etc. Ces travaux sont tous dactylographiés, reproduits en plusieurs exemplaires et disponibles dans les grandes bibliothèques botaniques suisses ou auprès des auteurs. J'ai essayé d'être le plus complet possible, par exemple en prenant en compte les *schedulae* des grands exsicatae, tout en sachant que certains travaux ont pu m'échapper, notamment parmi les très nombreuses études sur la chimie des espèces. Aucune indication n'est mentionnée qui ne se baserait que sur la seule existence non publiée d'un ou de plusieurs spécimens d'herbier.

c) Le **point de départ** de mes recherches bibliographiques a été le **catalogue de Stizenberger** (1882-1883). En effet, comme je l'ai déjà mentionné plus haut, le travail de Stizenberger est une compilation des données récoltées par les principaux lichénologues suisses

ayant vécu au XIX^e siècle. Comme il n'est déjà pas toujours facile et parfois même scientifiquement douteux de faire coïncider des noms modernes à certains des taxons cités par Stizenberger, le fait de remonter plus loin dans le temps n'ajouterait que de la confusion et augmenterait encore l'incertitude autour de l'identité réelle des taxons concernés.

3.2 Les limites géographiques

Seules les indications concernant les spécimens récoltés strictement à l'intérieur des frontières politiques de la Suisse ont été prises en compte. Parfois, notamment en se basant sur les indications fournies dans le catalogue de Stizenberger (1882-1883), comme par exemple dans le cas de la mention "Alpes rhétiques", il n'est pas possible de savoir si l'espèce a été récoltée en Suisse ou à l'étranger, l'Italie dans cet exemple précis. De la même façon, dans le cas des spécimens récoltés par Müller-Argoviensis, l'indication "autour de Genève" peut signifier autant les alentours de Genève en Suisse, que les hauteurs du Jura ou du Salève sur le territoire français entourant la ville de Calvin.

3.3 Les organismes considérés

Seuls les champignons lichénisés, qu'ils soient lichénicoles ou non, sont pris en compte dans ce catalogue. Les espèces lichénicoles non lichénisées ainsi que certains champignons non lichénisés traditionnellement récoltés et étudiés par les lichénologues n'ont pas été pris en compte dans ce travail. Ainsi, les espèces des genres cités ci-après n'ont pas été considérées: *Cecidonia*, *Chaenothecopsis*, *Cyrtidula*, *Epigloea*, *Julella*, *Leptorhaphis*, *Lichenothelia*, *Llimoniella*, *Merismatium*, *Microcalicium*, *Mycocalicium*, *Mycomicrothelia*, *Mycoporum*, *Naetrocymbe*, *Phaeocalicium*, *Polycoccum*, *Pyrenopeziza*, *Sarcopyrenia*, *Sarea*, *Sphinctrina* et *Stenocybe*.

3.4 Taxonomie

a) **Les espèces:** Les espèces acceptées dans ce travail sont celles qui sont reconnues dans les flores européennes modernes (Poelt 1969; Poelt & Vezda 1977, 1981; Purvis et al. 1993; Clauzade & Roux 1985; Wirth 1995) ainsi que dans les catalogues récents (Diederich & Sérusiaux 2000; Hafellner & Türk 2001; Nimis 1993; Purvis et al. 1993; Santesson 1993 et Scholz 2000). Je n'ai généralement pas accepté les espèces basées uniquement sur des caractères chimiques non corrélés avec des différences morphologiques indépendantes. Il y a quelques exceptions à cette règle, notamment en ce qui concerne le groupe de *Cladonia chlorophaea* s. l. dans lequel je considère que tout n'est pas dit et qu'il vaut mieux actuellement conserver l'information convoquée

par les binômes, plutôt que de tout mettre en synonymie.

En ce qui concerne les synonymes en général, j'ai également puisé l'information dans les ouvrages cités ci-dessus. Plus précisément et en ce qui concerne les **synonymes facultatifs** (synonymes taxonomiques), je n'ai mentionné que ceux qui me paraissaient les plus importants et les plus utilisés dans la littérature floristique et taxonomique européenne, sans cependant chercher à être exhaustif. Il en va de même en ce qui concerne les **synonymes obligatoires** (synonymes nomenclatureaux), dont généralement seuls ceux qui correspondent à une combinaison encore utilisée ces 50 dernières années ont été mentionnés. La présence d'un "?" à côté du synonyme ou la présence de ce dernier dans la rubrique "**inclusions**" (Incl.), informations généralement reprises des catalogues cités plus hauts, signifie que la mise en synonymie d'une espèce avec une autre est probable mais pas vraiment démontrée ou controversée et non admise par la majorité des auteurs des publications citées ci-dessus.

b) **Les taxons infraspécifiques:** Pour le lichénologue de terrain, il est évident que les champignons lichénisés sont des organismes extraordinairement polymorphes. Il semble que cela fasse partie de la nature des lichens, en raison de leur écologie et de leur physiologie particulières, d'être morphologiquement souples et adaptables. Pour cette raison, s'il me paraît important, pour chaque espèce, d'observer et de décrire la fourchette de variation qui la caractérise, le fait de délimiter une fraction de cette variation au sein d'un continuum et de la nommer me paraît, au contraire, totalement subjectif et inutile. Evidemment, lorsque la variation est discrète, comme c'est le cas pour les chénotypes, le problème est plus complexe à aborder et est sujet à controverse (Brodo 1986, Culberson 1986, Clerc 1994). J'ai, par conséquent, limité au strict minimum l'emploi, dans ce catalogue, des niveaux infraspécifiques, en acceptant seulement ceux qui me paraissaient bien établis dans la littérature moderne et qui pourraient peut-être, à l'avenir, voir leur statut révisé à la hausse.

c) **Les genres:** Pour les genres dont les espèces sont foliacées, le concept générique employé dans ce catalogue est à dessein très conservateur, voire provocateur: je n'ai, par exemple, accepté aucun des ségrégats génériques récents, isolés à l'intérieur des genres *Parmelia* s.l. et *Cetraria* s.l. En effet, les caractères employés à cet effet ne sont, à mon avis, pas assez forts et importants, pour justifier l'emploi de la catégorie "genre". Les espèces ainsi séparées sont suffisamment proches les unes des autres pour qu'on les maintienne, par exemple, dans des sous-genres, ceci pour autant,

bien sûr, qu'ils soient monophylétiques, ce qui, pour nombre de ces groupes, n'est pas encore démontré. Cette façon de faire a deux avantages importants (Nimis 1993): 1. Elle reflète les affinités évolutives entre les espèces (cette information est perdue au niveau nomenclatural lorsque l'on classe les espèces dans des genres différents); 2. Elle évite des changements de nomenclature qui ne sont pas strictement nécessaires et facilite ainsi la communication, ce dont la systématique actuelle a bien besoin.

En ce qui concerne les genres dont les espèces sont crustacées, j'ai par contre accepté la plupart des genres créés ou ressuscités ces 30 dernières années. La situation est, en effet, ici tout à fait différente, à savoir que ces genres sont basés sur des caractères supposés stables et donc importants, comme la structure apicale des asques, l'ontogénie des apothécies, etc. Les groupes ainsi ségrégués semblent être, d'une part monophylétiques et, d'autre part ne sont, pour la majorité d'entre eux, pas proches les uns des autres et l'emploi du niveau générique semble ici pleinement justifié. Un bon exemple est l'explosion du genre *Lecidea* s.l. en petites unités beaucoup plus naturelles (Hertel 1987). Il est toutefois possible qu'à ce niveau, je n'aie pas toujours été conséquent dans mes décisions. Quoiqu'il en soit, l'apport de la systématique moléculaire, lorsque cette dernière sera sorti de son enfance, va encore bouleverser nombre de concepts qui nous semblent aujourd'hui solidement acquis, ceci à tous les niveaux de la systématique des ascomycètes lichénisés.

3.5 Nomenclature

Aucune recherche spéciale concernant la nomenclature des espèces n'a été entreprise, cela n'étant pas le but de ce travail. La nomenclature utilisée suit celle proposée par les ouvrages majeurs récents (voir chapitre 3.4). Les abréviations des noms d'auteurs suivent R. K. Brummitt & C. E. Powell, *Authors of Plant names*, Royal Botanic Gardens, Kew, 1992.

Pour des raisons de simplification d'écriture et afin de rendre les citations d'auteurs les plus courtes possibles, nous avons supprimé l'emploi des *ex* et des auteurs avant cette particule, ainsi que l'emploi de *in* et des auteurs après cette particule. Trois nouvelles combinaisons sont proposées dans ce catalogue.

4. Organisation

Pour chacun des taxons acceptés et énumérés alphabétiquement, le catalogue fournit, dans l'ordre, les informations suivantes:

4.1 Le nom du taxon

Ce nom est en gras, sans parenthèses, lorsque l'espèce est pleinement acceptée pour la Suisse. Exemple: *Usnea silesiaca* Motyka.

Lorsque le nom est un synonyme, il est écrit en lettres normales et renvoie au nom accepté qui, lui, est écrit en gras. Exemple: *Usnea madeirensis* = *Usnea silesiaca*

Lorsqu'il y a un doute quant à l'existence en Suisse de ce taxon (voir chapitre 3.1a), que cela soit lié à son habitat ou à sa distribution générale en Europe, ou que cela soit lié à un problème d'ordre taxonomique, le taxon est présenté entre crochets et sa présence en Suisse n'est pas acceptée par le catalogue. On en trouvera la raison dans les remarques tout à la fin du texte consacré au taxon. Exemple: [*Usnea rubicunda* Stirt.]

4.2 Les synonymes (Syn.) et/ou les inclusions (Incl.)

Pour chaque taxon, les synonymes et les inclusions sont donnés dans l'ordre alphabétique. En ce qui concerne la justification et le choix des synonymes, se référer au chapitre 3.4.

4.3 La distribution dans les cantons suisses (Distr.)

Pour chaque espèce, sa présence dans les principales divisions politiques et administratives du territoire suisse - **les cantons** - est indiquée sous la forme d'abréviations, ceci dans l'ordre alphabétique. Les demi-cantons n'ont pas été pris en considération de façon séparée. La signification des abréviations est fournie par le tableau 1. Les limites cantonales sont indiquées sur la figure 1. Le signe "CH" indique que la présence en Suisse de l'espèce est attestée dans la littérature scientifique, mais sans indications géographiques plus précises.

Lorsque la mention de l'espèce dans un canton particulier est considérée comme étant douteuse, l'abréviation du canton est mise entre crochets. Exemple: [GE].

4.4 La distribution dans les régions naturelles (Rég. nat.)

Le territoire suisse a été divisé en 5 régions naturelles, elles-mêmes subdivisées en sous-régions qui sont supposées offrir aux organismes des conditions écologiques et phytogéographiques semblables (Landolt, 1991): le Jura (1), le Plateau (2), les Alpes du nord (3), les Alpes centrales (4) et les Alpes du sud (5). Pour chaque taxon, sa présence dans les régions et sous-régions naturelles est indiquée sous la forme de codes chiffrés arrangés par ordre croissant. Le tableau 2 fournit la correspondance de ces codes avec les régions naturelles. La figure 1 illustre les frontières géographiques de chacune de ces régions naturelles. Pour plus de détails quant à cette délimitation, se référer à Landolt (1991). Une nouvelle